



FICHE D'INSCRIPTION MJC LAMBESC SAISON 2022/2023

ADHÉRENT RESPONSABLE SIGNATAIRE (tuteur légal pour les mineurs)

Nom _____ Prénom _____ Sexe : F ou M

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Portable _____

Adresse Mail _____ Date de naissance _____

ADHÉRENT (si différent du responsable signataire)

Nom _____ Prénom _____ Sexe : F ou M

Date de naissance _____ Information médicale : _____

ACTIVITÉS (à remplir obligatoirement)

	ACTIVITÉS	JOURS	HORAIRES	TARIFS
ACTIVITÉ 1				€
ACTIVITÉ 2				€
ACTIVITÉ 3				€
			Adhésion annuelle MJC mineur 18 € Adhésion annuelle MJC majeur 25 €	€
			Licence annuelle Aïkido mineur 26 € Licence annuelle Aïkido majeur 36 €	€
			TOTAL	€

RÈGLEMENTS (à remplir obligatoirement)

Toute inscription ne sera prise en compte qu'avec les règlements joints.

Nous acceptons au maximum 3 chèques qui seront encaissés en octobre, janvier et avril.

	CHÈQUES	ESPÈCES	ANCV	CARTE COLLEGIEN	PASS'SPORT
1 ^{er} paiement	€	€	€	€	€
2 ^{ème} paiement	€	€	€	€	€
3 ^{ème} paiement	€	€	€	€	€
TOTAL	€	€	€	€	€

J'autorise le responsable de l'activité à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant en cas d'accident.

La MJC de Lambesc se garde le droit d'exploiter des photos ou vidéos des activités pour toute promotion publicitaire et sur tout support.

« Je soussigné(e) _____ déclare exacts les renseignements notifiés ci-dessus et avoir pris connaissance du règlement intérieur de la MJC ».

Fait à _____ le _____

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"



REGLEMENT INTERIEUR

La MJC est une association socioculturelle et sportive sans but lucratif, relevant de la loi 1901, agréée par Jeunesse et Sports. Elle est gérée par un Conseil d'Administration constitué de bénévoles.

Toute personne désirant s'inscrire à la MJC doit régler son adhésion à l'association. Pour être admis à une activité l'adhésion à l'association est obligatoire ainsi que le paiement de la cotisation annuelle (voir modalités sur la fiche d'inscription).

Les personnes non à jour de leur adhésion et de leur cotisation après la première séance, ne pourront plus être admises à l'activité.

ATTENTION : Tout trimestre entamé sera dû totalement. Aucun remboursement ne sera envisagé.

Les cours pourront être déplacés ou regroupés s'il n'y a pas assez d'adhérents.

Les adhérents de chaque section sont des membres actifs à part entière de l'activité :

Ils sont placés sous la responsabilité de l'animateur ou du responsable de l'activité pendant la durée de la séance, sous couvert de la MJC et ils s'engagent à respecter les horaires des cours et à prévenir en cas d'absence.

Pour les mineurs,

-les parents doivent s'assurer de la présence de l'animateur ou du responsable de l'activité.

-les enfants doivent respecter les consignes de l'animateur

-l'animateur est responsable des enfants qui lui sont confiés **pendant** les heures d'activité. **Avant et après l'heure, les parents sont responsables de leur enfant.**

-les parents devront prévenir la MJC ou l'animateur en cas d'absence ou de retard de leur enfant.

Les locaux et le matériel mis à disposition devront être laissés propres et en ordre à l'issue de chaque séance.

Le manquement aux règles exposées ci-dessus est justiciable d'une exclusion de l'activité prononcée par le Conseil d'Administration sans remboursement de la cotisation.

La MJC se garde le droit d'exploiter des photos des activités pour toute promotion publicitaire, sur tout support (si vous ne souhaitez pas que votre image soit utilisée, veuillez le signaler par écrit au Conseil d'Administration).